

Educateur(trice) spécialisé(e)

Concevoir, conduire et coordonner des actions éducatives et sociales globales des personnes (présentant des déficiences physiques, psychiques et mentales), des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL CONCEPTION ET DÉVELOPPEMENT DES PROJETS SOCIOÉDUCATIFS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 4 (Bac)

CODE MÉTIER
10F10

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, d'étudiants, stagiaires, etc.)
- Conseil et éducation thérapeutiques, relatifs à son domaine d'activité
- Conseil sur la définition de(s) projet(s) professionnel(s)/individuel(s) et bilan des réalisations
- Élaboration et mise en place du projet individuel concernant la personne et le groupe dans son domaine d'activité
- Gestion et traitement des données/informations (recherche, recueil, analyse, priorisation, diffusion, classement, suivi)
- Médiation des relations avec la famille, le représentant légal de la personne et les différents partenaires extérieurs
- Organisation, animation et suivi d'activités spécifiques au domaine d'activité
- Rédaction et mise à jour de la documentation, relative à ses activités
- Suivi de la réalisation des travaux, de la résolution des problèmes spécifiques à son domaine d'activité

SAVOIR-FAIRE

- Accompagner une personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes
- Animer et développer un réseau professionnel
- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs (interne et/ou externe), dans son domaine de compétence
- Concevoir, conduire et évaluer un projet individuel relevant de son domaine de compétence

- Conduire et animer des réunions
- Évaluer le degré d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes
- Organiser/animer des activités spécifiques à son domaine de compétence pour des patients , des personnels/des groupes
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et/ou rapports, relatifs à son domaine de compétence
- Stimuler les capacités affectives, intellectuelles, psychomotrices et sociales d'une personne
- Traiter et résoudre des situations agressives ou conflictuelles

CONNAISSANCES REQUISES

- Animation de groupe (32030)
- Bureautique /Technologies information et communication (35066)
- Communication et relation d'aide (44021)
- Conduite de projet (32035)
- Intervention sociale (44008)
- Organisation et fonctionnement des structures sociales et médico-sociales (44047)
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement (44047)
- Pédagogie (44542)
- Premiers secours (42826)
- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent (14420)
- Psychologie générale (14454)
- Psychosociologie du handicap (14414)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : K1207 Intervention socioéducative](#)
- [CNFPT Répertoire des Métiers Territoriaux : 07/D/22 Travailleur social](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret no 2014-101 du 4 février 2014](#)
- [Arrêté du 27 juillet 1993](#)

FORMATION

Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) (44092)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère des solidarités et de la cohésion sociale et Ministère de l'Education Nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 20 juin 2007](#)
 - [Arrêté du 25 août 2011](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

ADMISSIBILITÉ

Epreuve écrite permettant de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse et les aptitudes à l'expression écrite.

Conditions

Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Baccalauréat ou diplôme équivalent
 - Un diplôme, ou un titre homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau IV
 - DE d'aide médico-psychologique, avec 5 ans d'expérience
 - DE d'auxiliaire de vie sociale, avec 5 ans d'expérience
 - Une attestation de réussite de l'examen de niveau organisé par la DRJSCS.
-

MODALITÉS D'ADMISSION

Epreuve orale destinée à apprécier l'aptitude et la motivation à l'exercice de la profession.

JURY

Nommé par le recteur d'académie, il comprend :

- le recteur ou son représentant (président du jury)
- le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant (vice-président)
- des formateurs ou enseignants préparant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou à d'autres diplômes d'Etat sociaux, socio-culturels ou paramédicaux, des membres de l'enseignement supérieur ou des professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire
- des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités puliques, de personnes qualifiées en matière d'action éducative et sociale
- pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Les candidats doivent justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme.

La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans.

Le recteur d'académie décide de la recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience.

Pour plus d'informations, consultez la fiche Valipro [Moniteur-trice éducateur-trice](#) .

PROGRAMME

DURÉE

3 ans (1450 h)

DOMAINES DE FORMATION

DF1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé (450 h)

DF 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

1ère partie : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 h)

2ème partie : conception du projet éducatif spécialisé (200 h)

DF 3 : Communication professionnelle en travail social

1ère partie : travail en équipe pluriprofessionnelle (125 h)

2ème partie : coordination (125 h)

DF 4 : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

1ère partie : implication dans les dynamiques institutionnelles (125 h)

2ème partie : travail en partenariat et en réseau (125 h).

STAGES

Durée cumulée de 60 semaines (2100 h), soit un stage d'une durée de 28 à 36 semaines (980 à 1 260 h) et au moins deux stages d'une durée minimale de 8 semaines (280 h).

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Les titulaires d'un diplôme bac + 2, du DE de technicien d'intervention sociale et familiale, du DE de moniteur

éducateur, du DE d'aide médico-psychologique avec 5 ans d'expérience et du DE d'auxiliaire de vie sociale avec 5 ans d'expérience, peuvent bénéficier d'un allègement d'un tiers de la durée de formation.
Les titulaires d'une licence, d'un DUT carrières sociales, d'un DE d'infirmière ou de puéricultrice peuvent bénéficier d'un allègement de deux tiers de la durée de formation.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu au moins 10/20 dans chacun des domaines.

Epreuves

DF 1 : Entretien sur les pratiques professionnelles

DF 2 : Présentation et soutenance d'un mémoire

DF 3 : Entretien à partir d'un journal d'étude clinique

DF 4 : Epreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles

+ une évaluation organisée en cours de formation pour les DF 2, 3 et 4

Dans le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS).

STATUT ET ACCÈS

Corps des assistants socio-éducatifs

STATUT DANS LA FPH

Catégorie B

Grades

- Assistant socio-éducatif (13 échelons)
 - Assistant socio-éducatif principal (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours sur titres

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS.

Conditions

- Pour l'emploi d'assistant de service social : être titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS) ou d'un diplôme reconnu équivalent.
 - Pour l'emploi d'éducateur spécialisé : être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) ou d'un diplôme reconnu équivalent..
-

CONCOURS RÉSERVÉ SUR ÉPREUVES (JUSQU'AU 13.03.2018)

Examen comportant une épreuve unique d'admissibilité et une épreuve orale d'admission fondée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des candidats.

CONDITIONS

- Remplir les conditions d'ancienneté fixées dans le décret n° 2013-121 du 6 février 2013.
-

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le diplôme d'Etat d'assistant de service social.

CONDITIONS

- Réussite admission en école ou institut.
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur.
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme.
-

Détachement

Possibilité d'intégration dans le corps de détachement à tout moment à la demande de l'intéressé(e) et après avis de la commission administrative paritaire du corps d'accueil.

Conditions

- Etre fonctionnaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie B et de niveau comparable.
 - Etre titulaire du diplôme exigé pour le recrutement dans ce corps.
-

Ressortissants européens

Condition

- Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Etre titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES)

Familles, intervenants extérieurs et professionnels des établissements pour les synthèses, transmissions et recueil des données

Spécificité :

En internat, externat, milieu ouvert, gérontologie, psychiatrie...

Structures :

- Association
- Centre médico-psychologique
- Collectivité territoriale
- Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)
- Etablissement médical (hôpital, clinique)
- Foyer/centre d'hébergement
- Service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Conditions

- Travail de nuit ou en internat possible.
 - Travail en équipe.
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Educateur(trice) généraliste

MOBILITÉ

ÉVOLUTION DANS LA FPH

PASSERELLES

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-